



Association Terre d'errance
932 B rue Docteur Bailliet – 62330 Isbergues

VAGUE D'INTIMIDATIONS 14 janvier 2011

Lundi 10 janvier, la préfecture semblait s'être engagée à prendre enfin en charge la question des exilés en transit vers l'Angleterre et des demandeurs d'asile coincés dans la jungle de Norrent-Fontes. Une première étape devait être des propositions d'hébergement pour l'ensemble des personnes et l'intervention d'agents de l'OFII, chargés d'observer au cas par cas les demandes d'asile et de les prendre en charge.

Bien avant que tout ce protocole soit mis en place, protocole qui devrait être la règle selon le droit européen, c'est le volet répressif qui a débuté.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, selon les exilés présents, une intervention de police a eu lieu sur l'aire de repos de St-Hilaire-Cottes et sur le chemin entre cette aire et le village.

Certains des agents (en blousons militaires camouflés) ont été violents, plusieurs personnes ont été jetées à terre, une jeune fille présente des blessures au visage dues à sa chute contre le sol. D'autres ont été vertement descendus des camions, où ils se cachaient, **dans le but de pouvoir déposer l'asile au Royaume Uni.**

Plusieurs ont été emmenés en garde à vue, à 22 heures, seuls 4 d'entre eux, dont une femme, étaient encore retenus. Les autres sont revenus, notamment avec des rappels à la loi les menaçant de poursuites judiciaires s'ils se maintenaient sur le territoire. Ceux encore retenus sont menacés d'une expulsion vers l'Érythrée, contre toutes les recommandations internationales au vu de la crise des libertés fondamentales et des risques d'emprisonnement et de tortures qu'ils risquent en cas de retour forcé.

L'association déplore ces intimidations et assure qu'**il n'y a pas meilleure stratégie pour pousser les exilés à fuir à nouveaux et donc pour réduire à néant le protocole vaguement dessiné en début de semaine.** La préfecture ne peut l'ignorer.

De plus, il a été largement indiqué par voix de presse qu'un « passeur avait été interpellé ». C'est extrêmement choquée que l'association Terre d'Errance constate que **la présomption d'innocence est complètement bafouée** et que le jeune homme en question semble avoir bien peu de chance face à ses juges.

Terre d'Errance déplore la stratégie inefficace et dangereuse qui vise à remplir les prisons plutôt qu'à travailler efficacement dans le respect du droit international, communautaire et français.